Construction d'un garage

Une poursuite contre Sainte-Marie-Madeleine

FRÉDÉRIC LACROIX-COUTURE

frederic.lacroix-couture@tc.tc

JUSTICE. La saga entourant la construction d'un garage dans une rue résidentielle à Sainte-Marie-Madeleine entre dans une Sainte-Marie-Madeleine, l'entreprise Gestion Sylvain nouvelle phase. La Municipalité ainsi que l'entreprise propriétaire du bâtiment sont traînées devant les tribunaux pour perte de jouissance.

Fin d'une plainte contre la municipalité

En raison de la judiciarisation du dossier, le ministère des Affaires municipales pourrait devoir mettre fin au traitement d'une plainte déposée, il y a un an, contre la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine. La plainte visait l'adoption de la dérogation mineure pour la construction du garage sur la

«En effet, selon la Politique de traitement des plaintes relatives aux municipalités, le Ministère ne traite pas les plaintes relatives à une problématique faisant l'objet d'une procédure devant les tribunaux», indique par courriel la porte-parole du ministère, Audrey Garon.

Noëlla Paquette et Ébénisterie Yvan Beauchemin, voisins du garage de la rue Demers, ont déposé le 9 octobre une requête introductive d'instance au palais de justice de Saint-Hyacinthe.

Les deux parties poursuivent la Municipalité de Lévesque et le commerce Moto Centre Saint-Hyacinthe. Dans leur requête, elles demandent notamment la démolition du garage et l'annulation de la dérogation mineure qui a permis la construction du bâtiment.

Selon la poursuite, les procédures amenant à la construction ont comporté plusieurs illégalités. La modification du zonage aurait été faite illégalement en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et le «processus d'adoption de la dérogation mineure est entaché d'irrégularités importantes».

Rappelons que le litige a débuté l'automne dernier alors que Gestion Sylvain Lévesque a demandé à la municipalité une dérogation mineure pour rebâtir un bâtiment plus haut que maison qu'elle habite depuis une cinquantaine d'anl'ancien entrepôt sur la rue Demers à l'arrière de son commerce Moto-Centre.

PERTE DE JOUISSANCE

Les illégalités mentionnées causent d'importants préjudices et une perte de jouissance, indique aussi la requête.

Depuis sa construction l'automne dernier, le garage où Moto-Centre entrepose entre autres des véhicules de remorquage et de la machinerie. encercle la cour de la maison de Noëlla Paquette,



La maison de Noëlla Paquette est encerclée par un garage du commerce Moto-Centre Saint-Hyacinthe.

nées. Le garage surpasse la hauteur de sa maison.

intimité à laquelle tout propriétaire a droit sur sa propriété et de toute lumière naturelle, vent et autre», soutient la requête. La présence de caméras porte aussi atteinte à l'intimité de Mme Paquette, men- Lacombe en entrevue avec L'Œil Régional. tionne la poursuite.

Propriétaire d'une maison située en face, l'entreprise Ébénisterie Yvan Beauchemin fait aussi valoir valeur de leur résidence.

«EN BONNE ET DUE FORME»

Le maire de Sainte-Marie-Madeleine, Simon La résidence est maintenant privée «de toute Lacombe, assure toujours que la construction du garage est conforme. «Tout est en bonne et due forme. L'inspecteur en bâtiment (de la municipalité) a dit "aucun problème"», a commenté M.

> La firme d'avocats Therrien Couture défendra la municipalité dans ce dossier.

Une première rencontre aura lieu le que la présence du garage entraîne une baisse de la 13 novembre entre les avocats de chacune des parties.

